

Avis de constitution

SOCIETE « LES FLEURS DE MARIE »

Siège Abidjan COCODY Angré 8ème TRANCHE NON  
DU MARCHE COCOVICO, ilot :1 SECTION CV PARCELLE 25,  
Lot 00, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 17/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LES FLEURS DE MARIE »

Objet : Artisan Fleuriste, Organisatrice d'événements, décoratrice, Vente de fleurs, compositions florales, Décoration, et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan COCODY Angré 8ème TRANCHE NON  
DU MARCHE COCOVICO, ilot :1 SECTION CV PARCELLE 25,  
Lot 00, Ilot 1

Dirigeant(s) Mme OUATTARA NAKISSI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07377 du 24/07/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°45099/GTCA/RC/2024 du 24/07/2024

